

appuyé sur un grand prestre, qui recommande son fils Salomon (Louis XV) à Banajas, son capitaine des gardes (Villeroy) avec ces mots :

« *Dux Banajas super exercitum nominatissimus et magnorum operum.* (Reg. lib. II). »

Citation fausse ou tronquée (32).

« Et plus bas, étoit écrit : *Manu tuā erit gubernatus.* » (Sapiens XIV.) Ce tableau étoit rehaussé d'or bien peint et parut d'autant plus beau qu'il étoit chargé en devant de beaucoup de lumières... »

« Deux Vertus paraisoient écrire les grandes actions de la vie de Monseigneur le Maréchal... »

Après la description fastueuse de l'église, de la chapelle mortuaire, du catafalque, des statues, des tableaux, des tentures et ornements d'une richesse fabuleuse, on en vient aux inscriptions dont nous relevons les suivantes :

« *Recueil des inscriptions qui ont été placées dans l'église des Carmélites et dans la chapelle de Villeroy.*

« Le passage de Raab, en 1664, est représenté par une

(32) Cf. III REG., cap. III, v. 37 : *Quomodo fuit Dominus cum domino meo rege, sic sit cum Salomone et sublimius faciat solium ejus a solio domini mei regis David.*

REG. IV, v. 4 : *Banāas, filius Jocadæ, super exercitum...*

PARALIP., cap. XI, v. 24 : *Hæc fecit Banāas, filius Jocadæ, qui erat inter tres robustos nominatissimus.*

C'est de tous ces textes qu'on a forgé la devise du Mausolée. Le mot *dux* n'y est nulle part.